

**ADHESION A L'AGRIAQ POUR L'ACCES AUX RESTAURANTS ADMINISTRATIFS – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 8 DECEMBRE 2017**

Le comité syndical du syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille s'est réuni, dûment convoqué, le 5 juillet 2018 à 14h30, dans la salle de réunion de la criée du port du Guilvinec-Léchiagat.

**Nombre de délégués du comité syndical en exercice : 18 titulaires**  
**Nombre de voix délibératives : 20**

- Nombre de délégués titulaires présents : 12
  - Nombre de délégués titulaires représentés par leur suppléant : 3
  - Nombre de délégués titulaires excusés ayant donné pouvoir : 2
  - Nombre de délégué titulaire excusé : 1
- représentant 19 voix

**EXPOSE DES MOTIFS**

Par délibération du 8 décembre 2017, le Comité syndical a approuvé le principe de conventionnement avec l'AGRIAQ, association en charge de la gestion des restaurants inter-administratifs de Quimper. Cette convention permet aux agents qui ne sont pas mis à disposition du syndicat mixte par le Département du Finistère de bénéficier des services des restaurants dans les mêmes conditions que les agents mis à disposition.

La délibération du 8 décembre 2017 faisait état d'une participation employeur fixée à 3,56 € par repas. Il s'avère que ce montant était erroné, la participation s'établissant à 3,65 €.

**En conséquence,**

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2017-020 du 8 décembre 2017 approuvant la convention avec l'AGRIAQ

Après en avoir délibéré, **le Comité syndical**

**DECIDE :**

- de fixer le montant de la participation employeur d'un montant de 3.65 € plus une participation indiciaire de 1.22 € pour les agents ayant un indice brut inférieur à 563 (indice majoré 477), ainsi qu'une participation aux frais de fluides de 0.66 € par repas.

Acte rendu exécutoire le ... **12 JUIL. 2018**  
Après envoi en préfecture le ... **12 JUIL. 2018**  
Et publication ou notification le ... **12 JUIL. 2018**

REÇU à la PREFECTURE  
du FINISTÈRE le **12 JUIL. 2018**

Le Président du Syndicat mixte des ports de  
pêche-plaisance de Cornouaille,

*Michael*  
**Michaël Quernez**